

Le Président de Loire Forez agglomération,

**Objet : Agrément d'avenants notifiés en mai, juin, juillet 2021**

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 qui indique les conditions de délégation de l'organe délibérant au Président de l'EPCI,
- Vu la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection de M. Christophe BAZILE en tant que président de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°9 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 donnant délégation au président,
- Vu la délibération n°1 du conseil communautaire en date du 20 octobre 2020 complétant la liste des délégations au président,
- Vu l'arrêté 2021ARR000266 en date du 20 mai 2021 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Yves MARTIN, conseiller délégué en charge du commerce,

**DECIDE**

**Article 1 :** Il est décidé d'accepter les avenants suivants qui n'impactent pas le montant du marché :

Code marché	Objet du marché	n° du lot	Titulaire - Nom et adresse	Objet de l'acte	Montant avenant HT
LF20/055	Réalisation d'un dossier de demande d'autorisation d'unité touristique nouvelle (UTN) locale et d'une révision d'une carte communale sur l'ancien territoire de la commune de Chalmazel compris sur le territoire de la commune nouvelle de Chalmazel Jeansagnière	Unique	Groupement REALITES BUREAU D'ETUDES / BIOINSIGHT REALITES BUREAU D'ETUDES 34 Rue Georges Plasse 42300 ROANNE	Ajout de prix au marché	0,00 €
LF19/033	Transport et circulation de documents sur le réseau des médiathèques ludothèques + documents et petits matériels de Loire Forez agglomération	Unique	ONDAINE AGRO ONDAINE AGRO 138 Rue de la République 42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES	Plus ou moins value	3 780,00 €

LF19/098	Réalisation d'un dossier loi Barnier et modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Noirétable	Unique	Groupement REALITES / BIOINSIGHT REALITES BUREAU D'ETUDES 34 Rue Georges Plasse 42300 ROANNE	Plus ou moins value	1 320,00 €
LF20/132	Réalisation de documents imprimés - Marché subséquent n°15 Affiches et Flyers	15	IMPRIMERIE CHAMPAGNAC MALVEZIN VALADOU IMPRIMERIE CHAMPAGNAC MALVEZIN VALADOU 5 Rue Félix Daguerre ZI Sistrières 15000 AURILLAC	Ajout de prix nouveaux	0,00 €

**Article 2 :** Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la Trésorière de Montbrison.

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

*Le Président,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte,*

*- informe que la présente décision peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le tribunal administratif de Lyon via le  
site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de  
deux mois à compter de la publication.*

Fait à Montbrison, le 28/07/2021

Pour le Président, par délégation,  
Le conseiller délégué en charge du commerce  
Yves MARTIN